



# Extrait du Régistre des Arrêtés du Maire

**DRH-PG 2025-866**

Arrêté établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025

**Le Maire de la ville de Saint-Fons,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

**Vu** la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

**Vu** l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en matière d'avancement de grade,

**Vu** la délibération en date du 13 décembre 2007 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité,

**Vu** l'arrêté n°2021-968 du 3 décembre 2021 portant sur l'établissement des lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent.

## ARRÈTE

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

### Avancement au grade de : adjoint technique principal de 1ère classe

NOM Prénom	Grade actuel	Date de nomination
Marcel BORONAT	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 <sup>er</sup> septembre 2025
Nadine PAQUET	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 <sup>er</sup> septembre 2025

	Hommes	Femmes	TOTAL
<b>Nombre de promouvable(s)</b>	4	4	8
<b>Taux de promotion</b>			100%
<b>Nombre de promotion(s) possible</b>	4	4	8
<b>Nombre d'agent(s) proposé(s)</b>	1	1	2

### Avancement au grade de : agent de maîtrise principal

NOM Prénom	Grade actuel	Date de nomination
Erwan VIBOUD	Agent de Maîtrise	1 <sup>er</sup> octobre 2025



	Hommes	Femmes	TOTAL
Nombre de promouvable(s)	2	0	2
Taux de promotion			100%
Nombre de promotion(s) possible	2	0	2
Nombre d'agent(s) proposé(s)	1		1

**Avancement au grade de : agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1<sup>ère</sup> classe (ATSEM)**

NOM Prénom	Grade actuel	Date de nomination
Carole DA COSTA VALLIER	ATSEM de 2 <sup>ème</sup> classe	1 <sup>er</sup> septembre 2025
Ingrid MARTET	ATSEM de 2 <sup>ème</sup> classe	1 <sup>er</sup> septembre 2025
Crystel MATHIASIN	ATSEM de 2 <sup>ème</sup> classe	1 <sup>er</sup> septembre 2025
Carole RUIZ	ATSEM de 2 <sup>ème</sup> classe	1 <sup>er</sup> septembre 2025

	Hommes	Femmes	TOTAL
Nombre de promouvable(s)	0	8	8
Taux de promotion			100%
Nombre de promotion(s) possible	0	8	8
Nombre d'agent(s) proposé(s)		4	4

**Article 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Trésorier Principal des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Saint-Fons, le 16 juillet 2025

  
Christian DUCHÈNE  
Maire de Saint-Fons